

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 14 mai 2018, à 13 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Vincent Fortier
Mme la conseillère Caroline Cossette
M. le conseiller Martin Guevremont
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard

Est absent : M. le conseiller Joël Boucher

Sont également présents, le directeur général par intérim, M. Roger Robitaille, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 13 h 30.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180514-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
 - Liste de mouvement du personnel syndiqué – Direction des ressources humaines - Période se terminant le 14 mai 2018
 - Liste de mouvement du personnel cadre – Direction générale - Période se terminant le 14 mai 2018
 - Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 avril 2018
 - Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 30 avril 2018
 - Liste des remboursements autorisés de janvier à mars 2018 – Dépenses de recherche et soutien des conseillers
 - Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Avril 2018
 - Certificat de l'assistante-greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2018-3 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre les rues des Peupliers et Beaumont Est et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
 - Certificat de l'assistante-greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2018-8 décrétant des travaux de conversion du système de réfrigération de l'aréna Michael-Bilodeau et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Certificat de l'assistante-greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2018-10 décrétant des travaux de mise aux normes du barrage du lac du Moulin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
- 6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
 - 6.1. Dossiers du conseil
 - 6.1.1 Approbation d'un budget pour le remboursement de dépenses des élus engagées à des fins de repas
 - 6.2. Direction générale
 - 6.2.1 Autorisation de la fermeture de rues pour la tenue de fêtes de quartier dans le cadre de la fête des voisins
 - 6.3. Communications - *Aucun*
 - 6.4. Ressources humaines - *Aucun*
 - 6.5. Finances, approvisionnements et technologies de l'information
 - 6.5.1 Autorisation des dépenses
 - 6.5.2 Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux réserves de l'excédent accumulé affecté
 - 6.5.3 Autorisation d'utilisation de la réserve pour commandes 2017 déboursées en 2018 de l'excédent accumulé affecté
 - 6.5.4 Conclusion d'une entente avec la Ville de Sainte-Julie pour le partage des coûts du contrat de service avec Promotek (7006314 Canada inc.) pour la vérification du tonnage et du volume prélevé à la carrière DJL
 - 6.5.5 Conclusion d'un contrat de service avec l'Académie Sylbert inc. pour la formation Méthode M3Z et Onenote 2016
 - 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire
 - 6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Mai 2018
 - 6.6.2 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019 – Autofinancement et désignation d'un mandataire
 - 6.6.3 Autorisation de la tenue du marché public 2018 et de la fermeture d'une rue
 - 6.6.4 Implantation des zones Wifi dans certains espaces publics
 - 6.6.5 Approbation de l'installation de l'œuvre d'art environnementale intitulée L'embuscade d'Hermès de l'artiste Frédéric Saia aux abords du sentier du Vieux Presbytère
 - 6.7. Urbanisme, environnement et développement durable
 - 6.7.1 Dérogation mineure DM 2017-029 afin d'autoriser un pourcentage de matériaux de parement extérieur de classe 1 inférieur à 90 % pour chacune des façades, la réduction de la largeur de cases de stationnement intérieur de 2,5 mètres à 2,3 mètres, le nombre de cases de stationnement extérieur exigé et le pourcentage de canopée pour l'aire de stationnement extérieur au 2010, rue De Chambly

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.7.2 Dérogation mineure DM 2018-012 afin d'autoriser la réduction du pourcentage exigé de matériaux de parement extérieur de classe 1 et des hauteurs supérieures à 4 mètres pour le rez-de-chaussée, à 3 mètres pour le 2e étage et à 12 mètres pour l'ensemble du bâtiment au 1579, rue Montarville
- 6.7.3 Dérogation mineure DM 2018-032 afin d'autoriser la réduction de cinq (5) cases de stationnement du nombre requis au 1579, rue Montarville
- 6.7.4 Dérogation mineure DM 2018-038 afin d'autoriser un abri d'auto attenant à 0,90 mètre de la ligne de terrain latérale au 160, rue Lansdowne
- 6.7.5 Dérogation mineure DM 2018-044 afin d'autoriser l'affichage de plus de 2 occupants sur une enseigne détachée et l'installation d'une enseigne détachée sur un terrain dont le bâtiment n'est pas situé à au moins 6 mètres de la ligne avant au 1520, rue Montarville
- 6.7.6 Dérogation mineure DM 2018-050 afin d'autoriser une projection maximale des marquises par rapport au mur du bâtiment supérieure à 0,75 mètre au 1, boulevard des Promenades
- 6.7.7 à 6.7.17 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.7.18 Adjudication d'un contrat de collecte et de transport des matières recyclables - APP-SP-18-09
- 6.7.19 Adjudication d'un contrat de collecte et de transport des déchets, des matières organiques et des résidus verts - APP-SP-18-13
- 6.7.20 Cotisation 2018 au Fonds des municipalités pour la biodiversité
- 6.7.21 Modification à la résolution numéro 180122-20 approuvant la promesse d'achat du lot 6 194 472 – rue Marie-Victorin (Parc d'affaires Gérard-Filion) par la compagnie Les Investissements Jemesco inc.
- 6.8 Greffe et contentieux
 - 6.8.1 Adjudication d'un contrat d'acquisition et d'implantation d'un logiciel de réunions sans papier
- 6.9 Travaux publics
 - 6.9.1 Adjudication d'un contrat de déneigement des rues et trottoirs – APP-SP-18-18
 - 6.9.2 Adjudication d'un contrat de travaux de gainage pour entrées de service – APP-SI-18-17
 - 6.9.3 Adjudication d'un contrat de fourniture et livraison de trois camionnettes – APP-SP-18-16
- 6.10 Génie
 - 6.10.1 Adjudication d'un contrat de travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre les rues des Peupliers et Beaumont - GEN-2018-04
 - 6.10.2 Adjudication d'un contrat de travaux relatifs au programme d'entretien routier 2018 – GEN-2018-02

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

6.10.3 Autorisation à Mme Danielle Botella, ingénieure et MM. Étienne Michaud et David Deandrade, ingénieurs, à signer toute demande de permission officielle faite à Hydro-Québec concernant des travaux d'infrastructures

7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement de construction URB-C2018
 - 7.2. Adoption du *Projet de règlement de construction URB-C2018*
 - 7.3. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017* afin de l'harmoniser au règlement de construction URB-C2018 ainsi que d'ajouter des définitions à l'index terminologique
 - 7.4. Adoption du *Projet de règlement URB-ADM2017-001 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017 afin de l'harmoniser au règlement de construction URB-C2018 ainsi que d'ajouter des définitions à l'index terminologique*
 - 7.5. Avis de motion et présentation d'un premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018
 - 7.6. Adoption du *Premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018*
 - 7.7. Adoption du *Second projet de règlement URB-Z2017-001 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter des usages spécifiquement permis au tableau des spécifications de la zone IA-385 pour autoriser des services gouvernementaux et municipaux*
8. Sujets d'agglomération
 - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 19 avril 2018, le cas échéant – Aucun
 - 8.2. Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 24 mai 2018
9. Affaires nouvelles
10. Deuxième période de questions des citoyens
11. Période d'intervention des membres du conseil
12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'ajouter le point 6.1.2 mandatant la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable à présenter un plan d'action 2018 pour le ralentissement de la progression de l'agrile du frêne en vue de son adoption.

Votes pour : 2

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Marilou Alarie, Louise Dion)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180514-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2018

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Mot de remerciements à la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable pour les changements apportés à la gestion et au traitement des dossiers de développement industriel et mot de félicitations pour les travaux d'asphaltage effectués si rapidement par la Direction des travaux publics;
- Marche Minta du 5 mai;
- Distribution d'affiches dans les écoles et les édifices de loisirs de la municipalité sur les conseils de prudence destinés aux jeunes sur les tiques dans le cadre d'une campagne de sensibilisation initiée par l'Association des propriétaires de Saint-Bruno / L'agrile du frêne - Texte de Madame Tania Handa intitulé « Les arbres rapportent plus d'un million de dollars par années de bénéfices à Saint-Bruno » publié dans l'infolettre du mois de mai de la Fondation du Mont-St-Bruno – Traitement des frênes au Triazin invoqué et plaidé par des citoyens;
- Budget et reddition de comptes dans le cadre du plan d'action de l'agrile du frêne;
- Dossier de mise en valeur de l'îlot Natrel – Consultation publique et déception quant à la définition des balises et propositions présentées aux citoyens;
- Dépenses électorales et demande d'enquête auprès du MAMOT et du DGEQ concernant l'affichage sur la campagne « On paie trop pour Longueuil »;
- Lettre d'information aux citoyens du Sommet Trinité à l'égard des changements à venir sur les règles de stationnement d'hiver sur rue pour la saison 2018-2019 / Travaux de réfection de la rue Beaumont et conservation du trottoir déjà en place et plan de circulation sur piste cyclable – Sécurité des jeunes cyclistes d'âge scolaire / Projet d'agriculture urbaine et remise du bilan financier de la gestionnaire du projet à la Ville / Bris d'aqueduc de décembre et réfection de la chaussée sur la rue des Alouettes.

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué – Direction des ressources humaines - Période se terminant le 14 mai 2018
- Liste de mouvement du personnel cadre – Direction générale - Période se terminant le 14 mai 2018
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 avril 2018
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 30 avril 2018
- Liste des remboursements autorisés de janvier à mars 2018 – Dépenses de recherche et soutien des conseillers
- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Avril 2018
- Certificat de l'assistante-greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2018-3 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre les rues des Peupliers et Beaumont Est et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
- Certificat de l'assistante-greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2018-8 décrétant des travaux de conversion du système de réfrigération de l'aréna Michael-Bilodeau et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
- Certificat de l'assistante-greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2018-10 décrétant des travaux de mise aux normes du barrage du lac du Moulin et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

180514-3

APPROBATION D'UN BUDGET POUR LE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DES ÉLUS ENGAGÉES À DES FINS DE REPAS

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU d'approuver un budget de 1 000 \$ annuellement, taxes nettes incluses, pour le remboursement des dépenses engagées par les élus à des fins de repas, à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organe de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal ou à l'occasion de toute réunion tenue en relation avec une telle séance, dans la mesure où il s'agit d'une séance ou d'une réunion de laquelle aucun membre du conseil ou de l'organe concerné n'est exclu pour un motif autre que son inhabilité à siéger, le tout conformément aux dispositions de l'article 30.0.2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Votes pour : 2

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

180514-4

AUTORISATION DE LA FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE FÊTES DE QUARTIER DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES VOISINS

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la fermeture des rues suivantes :

- Rue Montarville, entre les rues des Pommiers et des Lilas, le 9 juin 2018, de 10 h à 17 h;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Rue De Grosbois, le 9 juin 2018, de 10 h à 20 h;
- Rue des Merisiers, entre le 451 et le 461, le 9 juin 2018, de 16 h à 22 h;
- Rue Durham, dans le rond-point, le 9 juin 2018, de 11 h 30 à 22 h;
- Rue Carillon, le 9 juin 2018, de 15 h à 21 h;
- Rue Goyer, entre la rue Caillé et le boulevard Clairevue, le 9 juin 2018, de 15 h à 22 h;
- Rue William-Birks, entre le 250 et le 290, le 9 juin 2018, de 10 h à 20 h;
- Rue Hillcrest, devant le 420, le 9 juin 2018, de 15 h à 22 h;
- Rue Oakwood, entre la rue Hillside et le boulevard Clairevue, le 9 juin 2018, de 15 h à 22h;
- Chemin De La Rabastalière Ouest, entre les rues De Chambly et Loyseau, le 9 juin 2018, de 10 h à 19 h;

pour la tenue de fêtes de quartier dans le cadre de la Fête des voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-5 AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 1^{er} mai 2018 de 2 309 279,62 \$ incluant les charges salariales de 690 372,26 \$ pour les périodes 2018-14 à 2018-18, la liste des dépôts directs pour une somme de 552 452,77 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 593 934,04 \$, la liste des paiements par débit direct de 477 520,55 \$ ainsi que la liste des chèques annulés de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-6 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ
NON AFFECTÉ AUX RÉSERVES DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
AFFECTÉ**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 4 648 541 \$ aux réserves de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté suivantes :

- Réserve – Commandes 2017 déboursées en 2018	983 100 \$
- Réserve – Agrile du frêne	163 400 \$
- Réserve – Projets spéciaux	447 500 \$
- Réserve – Dette	900 300 \$
- Réserve – Équipements d'intérêt collectif	825 000 \$
- Réserve – Fonds vert	409 240 \$
- Réserve – Contestations judiciaires	1 \$
- Réserve – Imprévus	920 000 \$

Votes pour : 6

Vote contre : 1 (Louise Dion)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**180514-7 AUTORISATION D'UTILISATION DE LA RÉSERVE POUR
COMMANDES 2017 DÉBOURSÉES EN 2018 DE L'EXCÉDENT
ACCUMULÉ AFFECTÉ**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de la réserve pour commandes 2017 déboursées en 2018 de l'excédent accumulé affecté de 983 100 \$ afin d'équilibrer le budget de fonctionnement 2018 selon la liste des commandes 2017 déboursées en 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-8 CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINTE-JULIE
POUR LE PARTAGE DES COÛTS DU CONTRAT DE SERVICE AVEC
PROMOTEK (7006314 CANADA INC.) POUR LA VÉRIFICATION DU
TONNAGE ET DU VOLUME PRÉLEVÉ À LA CARRIÈRE DJL**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de conclure une entente avec la Ville de Sainte-Julie pour le partage des coûts du contrat de service avec Promotek (7006314 Canada inc.) relatif à la vérification du tonnage et du volume prélevé à la carrière DJL, pour la période se terminant le 31 octobre 2019;

D'autoriser le maire et la greffière, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-9 CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC L'ACADÉMIE
SYLBERT INC. POUR LA FORMATION MÉTHODE M3Z ET ONENOTE
2016**

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de conclure un contrat de service avec l'Académie Sylbert inc. pour la formation « Méthode M3Z et OneNote 2016 », pour un montant approximatif de 88 189,50 \$, incluant les taxes nettes;

D'autoriser monsieur Roger Robitaille, directeur général par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité, ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-10 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – MAI 2018

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Montants</i>	<i>Événements</i>	<i>Soutien technique</i>
Cercle de fermières de Saint-Bruno	560 \$	37 ^e Salon des métiers d'art devant se tenir les 26, 27 et 28 octobre 2018 au Centre Marcel-Dulude.	
Légion royale canadienne (filiale 147 Montarville)	3 200 \$	Organisation des activités de la fête du Canada devant se tenir le 1 ^{er} juillet 2018; et	Prêt et installation d'équipements : chapiteau, scène, tables à pique-nique, BBQ, etc.;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

		Reporter au lendemain, le 2 juillet, les autorisations relatives aux feux d'artifice et à la fermeture de rues, en cas de pluie.	Service de soutien de la Ville : police, Travaux publics et Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire; Fermeture de plusieurs rues.
Société canadienne du cancer		14 ^e édition de la marche Relais pour la vie de Saint-Bruno-de-Montarville devant se tenir les 1 ^{er} et 2 juin 2018 autour du Lac du Village.	Soutien technique pour le montage et démontage du site : installation de chapiteaux, de barrières de foule, de panneaux de distributions, etc. Transport et le prêt de matériels (tables, chaises, tables à pique-nique, poubelles, etc.) Autorisation d'accès au parc du Lac du Village, au Vieux Presbytère et à l'école De Montarville et plusieurs fermetures de rues. Présence policière, Travaux publics et Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU de fournir au Cercle des fermières une aide financière couvrant en totalité les frais de location du Centre Marcel-Dulude, tel qu'il appert de sa demande du 7 avril 2018.

Votes pour : 3

Votes contre : 4 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 4

Votes contre : 3 (Louise Dion, Martin Guevremont, Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

180514-11 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) POUR LES EXERCICES 2017-2018 ET 2018-2019 – AUTOFINANCEMENT ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de s'engager à financer la totalité du projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2017-2018 pour un montant de 146 000 \$, incluant la subvention du ministère de la Culture et des Communications de 77 200 \$;

D'autoriser la production et le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2018-2019 et, de désigner Mme Annie Paradis, chef de division Bibliothèque, comme mandataire à cette fin; et

De financer la totalité du projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice ce même exercice 2018-2019 pour un montant total de 146 000 \$, incluant la subvention du ministère de la Culture et des Communications devant être déterminée une fois la demande déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-12 AUTORISATION DE LA TENUE DU MARCHÉ PUBLIC 2018 ET DE LA FERMETURE D'UNE RUE

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'autoriser :

- La tenue du marché public à la Place du Village qui se tiendra les samedis, du 30 juin au 29 septembre pour un total de 14 semaines, de 9 h 30 à 13 h 30;
- La tenue de l'activité « Bières et spiritueux québécois » dans le cadre d'une thématique du marché public de Saint-Bruno-de-Montarville le samedi 29 septembre 2018, de 9 h 30 à 13 h 30, à la Place du Village;
- La directrice du Loisir, de la Culture et de la Vie communautaire ou les chefs de division de cette direction à faire une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux et d'autoriser la vente et la consommation d'alcool lors de cette activité;
- La fermeture du chemin De La Rabastalière entre la rue Montarville et l'entrée du dépanneur Quatre saisons pour les 14 samedis, de 6 h à 15 h;
- La dérogation aux articles des règlements suivants :
 - *Règlement P. 1-2 sur la paix et le bon ordre*, article 1.13 : dans les rues, ruelles et autres endroits publics, il est prohibé d'offrir en vente des objets ou marchandises qui rassemblerait une foule et susceptible d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- *Règlement N.21-1 sur les nuisances*, article 7 : constitue une nuisance et est prohibé (7.2) le fait pour toute personne de vendre quelque objet sur les rues, trottoirs, allées ou terrains publics de la Ville;
- *Règlement de zonage URB-Z2017* : afin de permettre aux commerçants une activité de promotion extérieure les samedis du marché public, de 9 h à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-13 IMPLANTATION DE ZONES WIFI DANS CERTAINS ESPACES PUBLICS

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'autoriser l'implantation de zones Wifi dans certains espaces publics ainsi que les frais s'y rattachant.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'étendre la couverture Wifi aux parcs Duquesne et Sommet-Trinité.

Votes pour : 2

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Marilou Alarie, Louise Dion)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180514-14 APPROBATION DE L'INSTALLATION DE L'ŒUVRE D'ART ENVIRONNEMENTALE INTITULÉE L'EMBUSCADE D'HERMÈS DE L'ARTISTE FRÉDÉRIC SAIA AUX ABORDS DU SENTIER DU VIEUX PRESBYTÈRE

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver l'installation de l'œuvre d'art environnementale intitulée *L'embuscade d'Hermès* de l'artiste Frédéric Saia aux abords du sentier du Vieux Presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

180514-15

DÉROGATION MINEURE DM 2017-029 AFIN D'AUTORISER UN POURCENTAGE DE MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR DE CLASSE 1 INFÉRIEUR À 90 % POUR CHACUNE DES FAÇADES, LA RÉDUCTION DE LA LARGEUR DE CASES DE STATIONNEMENT INTÉRIEUR DE 2,5 MÈTRES À 2,3 MÈTRES, LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXTÉRIEUR EXIGÉ ET LE POURCENTAGE DE CANOPÉE POUR L'AIRE DE STATIONNEMENT EXTÉRIEUR AU 2010, RUE DE CHAMBLY

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-029, déposée par monsieur Martin Desgagnés, architecte, pour et au nom de la société 9139-4130 Québec inc., afin d'autoriser un pourcentage de matériaux de parement extérieur de classe 1 inférieur à 90 % pour chacune des façades, la réduction de la largeur de cases de stationnement intérieur de 2,5 mètres à 2,3 mètres, le nombre de cases de stationnement extérieur exigé et le pourcentage de canopée pour l'aire de stationnement extérieur au 2010, rue De Chambly, et ce, en dérogation aux dispositions du paragraphe 2 de l'alinéa 1 de l'article 61, du paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 131, de l'alinéa 1 de l'article 139 ainsi qu'à la section F intitulée « *Dispositions spéciales* » du tableau des spécifications de la zone HC-428 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, et ce, conformément à la résolution 180418.12 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 18 avril 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. À cet effet, un citoyen s'interroge sur les normes utilisées pour autoriser la réduction de la largeur des cases de stationnement ainsi que le nombre de cases et la raison d'autoriser une telle dérogation en l'absence de normes, si c'est le cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-16

DÉROGATION MINEURE DM 2018-012 AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DU POURCENTAGE EXIGÉ DE MATÉRIAUX DE PAREMENT EXTÉRIEUR DE CLASSE 1 ET DES HAUTEURS SUPÉRIEURES À 4 MÈTRES POUR LE REZ-DE-CHAUSSÉE, À 3 MÈTRES POUR LE 2^e ÉTAGE ET À 12 MÈTRES POUR L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT AU 1579, RUE MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-012, déposée par monsieur Joseph Akoury, pour et au nom de 1579 Montarville inc., afin d'autoriser la réduction du pourcentage exigé de matériaux de parement extérieur de classe 1 et des hauteurs supérieures à 4 mètres pour le rez-de-chaussée, à 3 mètres pour le 2^e étage et à 12 mètres pour l'ensemble du bâtiment au 1579, rue Montarville, et ce, en dérogation aux articles 515 et 520 ainsi qu'au tableau des spécifications de la zone MC 954 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution;
- De concorder la mise en application de la résolution avec l'entrée en vigueur du Règlement de zonage URB-Z2017;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

et ce, conformément à la résolution 180221.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 21 février 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Isabelle Bérubé quitte les délibérations.

180514-17

DÉROGATION MINEURE DM 2018-032 AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE CINQ (5) CASES DE STATIONNEMENT DU NOMBRE REQUIS AU 1579, RUE MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-032, déposée par monsieur Joseph Akoury, pour et au nom de la société 1579 Montarville inc., afin d'autoriser la réduction de cinq (5) cases de stationnement du nombre requis au 1579, rue Montarville, et ce, en dérogation aux dispositions du sous-paragraphe c), du paragraphe 1 de l'article 583 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, et ce, conformément à la résolution 180418.10 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 18 avril 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. À cet effet, un citoyen s'interroge sur la justification de la réduction du nombre de cases de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-18

DÉROGATION MINEURE DM 2018-038 AFIN D'AUTORISER UN ABRI D'AUTO ATTENANT À 0,90 MÈTRE DE LA LIGNE DE TERRAIN LATÉRALE AU 160, RUE LANSDOWNE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU D'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-038, déposée par madame Louise Mercier, propriétaire, afin d'autoriser un abri d'auto attenant à 0,90 mètre de la ligne de terrain latérale au 160, rue Lansdowne, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 72 du chapitre 3 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution., et ce, conformément à la résolution 180418.11 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 18 avril 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Isabelle Bérubé reprend son siège.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

180514-19 DÉROGATION MINEURE DM 2018-044 AFIN D'AUTORISER L'AFFICHAGE DE PLUS DE 2 OCCUPANTS SUR UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE ET L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR UN TERRAIN DONT LE BÂTIMENT N'EST PAS SITUÉ À AU MOINS 6 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT AU 1520, RUE MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-044, déposée par Enseignes Access, pour et au nom du Manoir St-Bruno, afin d'autoriser l'affichage de plus de 2 occupants sur une enseigne détachée et l'installation d'une enseigne détachée sur un terrain dont le bâtiment n'est pas situé à au moins 6 mètres de la ligne avant au 1520, rue Montarville, sous réserve :

- De rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution;
- D'autoriser seulement l'enseigne sur la rue Montarville en :
 - Uniformisant la hauteur du lettrage pour chacune des suites;
 - Appliquant un lettrage de couleur noire;
 - Autorisant le numéro civique;
 - Y retirant « Membre du Groupe ALFID »;

et ce, conformément à la résolution 180418.13 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 18 avril 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-20 DÉROGATION MINEURE DM 2018-050 AFIN D'AUTORISER UNE PROJECTION MAXIMALE DES MARQUISES PAR RAPPORT AU MUR DU BÂTIMENT SUPÉRIEURE À 0,75 MÈTRE AU 1, BOULEVARD DES PROMENADES

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-050, déposée par monsieur Chris Ilg, architecte, de Neuf Architectes, pour et au nom de Cadillac Fairview, afin d'autoriser une projection maximale des marquises par rapport au mur du bâtiment supérieure à 0,75 mètre au 1, boulevard des Promenades, et ce, en dérogation aux dispositions du point 8 c) du tableau de l'article 572 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, et ce, conformément à la résolution 180418.15 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 18 avril 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**180514-21 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver les demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution du comité consultatif d'urbanisme adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-22 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA
2018-048 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT
RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL AU 1600, RUE MONTPELLIER**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver la demande de PIIA 2018-048, déposée par monsieur Andrew King, pour et au nom du propriétaire, pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial au 1600, rue Montpellier, sous réserve :

- D'enfouir les raccordements des services publics (électricité, téléphone, câble, égouts, aqueduc, etc.) sous l'allée d'accès à l'aire de stationnement afin de minimiser l'impact sur le milieu boisé;
- D'éviter les méthodes invasives sur l'environnement, telles que le dynamitage, lors de l'excavation afin de ne pas perturber le milieu naturel environnant;
- D'intégrer les conduites d'évacuation au concept général du bâtiment et qu'elles reflètent les couleurs, les textures et la matérialité du parement des murs extérieurs du bâtiment;
- De camoufler les conduites d'évacuation des gaz brûlés et autres événements et de peindre ou de recouvrir toute partie de métal excédant la toiture de façon à se confondre aux couleurs du bâtiment;
- De prévoir les équipements mécaniques à l'intérieur du toit sans excéder la ligne de toit;
- De prévoir des mesures de protection pour les arbres existants lors des travaux de construction.

et ce, conformément à la résolution 180418.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 18 avril 2018.

Votes pour : 6

Vote contre : 1 (Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Martin Guevremont quitte les délibérations à 15 h 48.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**180514-23 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT
DES MATIÈRES RECYCLABLES - APP-SP-18-09**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de collecte et de transport des matières recyclables au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Derichebourg Canada Environnement inc., pour une durée de cinq (5) ans et quatre (4) mois ferme, selon les prix soumis, pour un montant total approximatif de 1 369 664,02 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-09.

De retenir le jeudi comme jour de collecte pour les matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-24 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT
DES DÉCHETS, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS
VERTS - APP-SP-18-13**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de collecte et de transport des déchets, des matières organiques et des résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir RCI environnement inc., pour une durée de cinq (5) ans et quatre (4) mois ferme, selon les prix soumis, pour un montant total approximatif de 3 331 217,74 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-13.

De retenir le mardi comme jour de collecte pour les matières organiques et de résidus verts et le mercredi comme jour de collecte pour les déchets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-25 COTISATION 2018 AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA
BIODIVERSITÉ**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU :

- De renouveler l'appui de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au Fonds des municipalités pour la biodiversité créé en 2017 par la Fondation de la faune du Québec;
- De verser au Fonds MB, pour une deuxième année consécutive, un montant de 10 000 \$ (l'équivalent de 1 \$ par immeuble imposable par année);
- D'approprier un montant de 10 000 \$ à même la réserve pour le Fonds vert de l'excédent accumulé affecté pour financer le projet;
- D'autoriser l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds MB pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques, lesquels seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document afférent pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**180514-26 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 180122-20
APPROUVANT LA PROMESSE D'ACHAT DU LOT 6 194 472 – RUE
MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION) PAR LA
COMPAGNIE LES INVESTISSEMENTS JEMESCO INC.**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de modifier la résolution numéro 180122-20 afin de remplacer le nom de la compagnie qui se porte acquéreur du lot 6 194 472 « Les investissements Jemesco inc. » par la société 9374-6584 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-27 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACQUISITION ET
D'IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE RÉUNIONS SANS PAPIER**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat d'acquisition et d'implantation d'un logiciel de réunions sans papier à la société Plan de vol inc., selon les prix forfaitaires soumis, pour un montant total approximatif de 67 606,70 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'offre de service N. 2018-092.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-28 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET
TROTTOIRS – APP-SP-18-18**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de déneigement des rues et des trottoirs de la municipalité au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Les Entreprises Philippe Daigneault inc., pour une durée de cinq (5) ans (saisons 2018-2019 à 2022-2023), selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 1 460 009 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-29 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE GAINAGE POUR
ENTRÉES DE SERVICE – APP-SI-18-17**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux de gainage pour entrées de service au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir 9135-9646 Québec inc. (Les As du Drain), pour une durée d'un an, selon les prix soumis, pour un montant total approximatif de 80 867 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-18-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180514-30 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE
TROIS CAMIONNETTES – APP-SP-18-16**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et de livraison de trois (3) camionnettes au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Ford Saint-Basile, selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 123 131 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-16;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Se prévaloir de l'option de vente des véhicules portant les numéros 0603, 0701 et 0828 et identifiés au bordereau des prix de cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-31 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DES PEUPLIERS ET BEAUMONT – GEN-2018-04

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour un règlement d'emprunt, le contrat de reconstruction des infrastructures de la rue Montarville entre les rues des Peupliers et Beaumont, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir CBC 2010 inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 1 081 149,82 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres GEN-2018-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-32 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2018 – GEN-2018-02

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de travaux relatifs au programme d'entretien routier 2018 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Eurovia Québec Construction inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 2 018 566,02 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres GEN-2018-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-33 AUTORISATION À MME DANIELLE BOTELLA, INGÉNIEURE ET MM. ÉTIENNE MICHAUD ET DAVID DEANDRADE, INGÉNIEURS, À SIGNER TOUTE DEMANDE DE PERMISSION OFFICIELLE FAITE À HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser Mme Danielle Botella, ingénieure et MM. Étienne Michaud et David Deandrade, ingénieurs, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, toute demande de permission d'Hydro-Québec nécessaire à la réalisation des travaux d'infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-34 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION URB-C2018

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement de construction URB-C2018, et en fait la présentation.

180514-35 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION URB-C2018

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Projet de règlement de construction URB-C2018*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

180514-36 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME URB-ADM2017 AFIN DE L'HARMONISER AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION URB-C2018 AINSI QUE D'AJOUTER DES DÉFINITIONS À L'INDEX TERMINOLOGIQUE

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017* afin de l'harmoniser au règlement de construction URB-C2018 ainsi que d'ajouter des définitions à l'index terminologique, et en fait la présentation.

180514-37 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB-ADM2017-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME URB-ADM2017 AFIN DE L'HARMONISER AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION URB-C2018 AINSI QUE D'AJOUTER DES DÉFINITIONS À L'INDEX TERMINOLOGIQUE

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Projet de règlement URB-ADM2017-001 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017 afin de l'harmoniser au règlement de construction URB-C2018 ainsi que d'ajouter des définitions à l'index terminologique*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-38 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018, et en fait la présentation.

180514-39 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS URB-UC2018

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-40 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER DES USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS AU TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE IA-385 POUR AUTORISER DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET MUNICIPAUX

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-001 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter des usages spécifiquement permis au tableau des spécifications de la zone IA-385 pour autoriser des services gouvernementaux et municipaux*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

**RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS
DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 19 AVRIL 2018**

Aucun rapport spécifique de la dernière séance ordinaire puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

180514-41

**SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
D'AGGLOMÉRATION DU 24 MAI 2018**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU que le conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville exprime l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 24 mai 2018 :

Sujet	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-180524-2.5 Appui à une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant une partie des lots 2 510 145 et 2 510 147 du cadastre du Québec (SD-2018-1085)	X		
CA-180524-2.7 Adoption du rapport des activités 2017 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-1190)	X		
CA-180524-4.1 Appropriation d'une somme à même le surplus non affecté de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-1238)	X		
CA-180524-4.2 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la liste du 6 avril 2018 préparée par la Direction des finances (SD-2018-1219)	X		
CA-180524-4.3 Emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements motorisés et roulants pour l'année 2018 (SD-2018-1109)	X		

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

<p>CA-180524-6.1 Adjudication du contrat APP-18-072 (2018-GDE-539) pour l'exécution de travaux de nettoyage par camion écurer et unité sous vide pour le Centre d'épuration Rive-Sud et les postes de pompage (SD-2018-1218)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>
<p>CA-180524-6.2 Adjudication du contrat APP-18-059 pour la fourniture de manteaux 3 dans 1 et de pantalons quatre saisons pour le Service de police (SD-2018-1188)</p>	X		
<p>CA-180524-6.5 Modification au contrat APP-13-006 (2013-TDE-520) pour la fourniture de services de caractérisation des émissions atmosphériques des incinérateurs et de la cheminée du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2018-0662)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>
<p>CA-180524-6.6 Adjudication du contrat APP-18-062 (2018-GDE-551) pour l'exécution de travaux d'entretien général des ouvrages d'assainissement des eaux usées (SD-2018-1350)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne</p>

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

			s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-180524-6.7 Adjudication du contrat APP-18-023 (2018-GDE-550) pour l'exécution de travaux pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération et autorisation d'un virement budgétaire en provenance de la provision pour éventualités d'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour ce contrat (SD-2018-1377)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-180524-7.1 Acceptation d'une promesse de vente portant sur le lot 1 837 376 du cadastre du Québec (SD-2018-1149)	X		
CA-180524-8.1 Approbation des Règlements L-86 et L-87 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2018-1318)	X		
CA-180524-8.2 Demande au Ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de Longueuil (SD-2018-1151)	X		
CA-180524-8.3 Adoption du Règlement CA-2018-280 autorisant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants dans le cadre des activités d'agglomération pour l'année 2018 et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2018-1107)	X		

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

<p>CA-180524-8.7 Adoption du Règlement CA-2018-281 ordonnant l'acquisition du lot 1 837 376 du cadastre du Québec, aux fins de la construction d'une caserne incendie, d'une tour de formation et d'un parcours d'entraînement de conduite, et décrétant à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2018-1368)</p>	X		
<p>CA-180524-8.8 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Boucherville relative aux travaux d'infrastructures sur la rue Bachand Nord et sur une partie du boulevard Marie-Victorin à Boucherville (SD-2018-1325)</p>	X		
<p>CA-180524-8.9 Approbation d'une entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de La Prairie prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs (SD-2017-3784)</p>	X		
<p>CA-180524-8.10 Approbation d'une entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Philippe prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs (SD-2017-3784)</p>	X		

ADOPTÉE À 'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Civisme pendant la période de questions des citoyens / PPU – Secteur îlot Natrel - Propositions faites au cours des consultations publiques et conclusions qui diffèrent quant au caractère de mixité du projet par rapport à la vitalité du centre-ville / Tenue de la séance et conciliation travail/famille – Invitation au conseil à repenser aux initiatives pour l’an prochain / Installation du Wifi dans les parcs – À l’encontre de l’objectif de faire des parcs des lieux de socialisation;
- Mot de félicitations au citoyen Serge Moquin pour ses présentations au conseil - Ilot Natrel – Partage de position / Point 6.7.17 Terrain Montpellier – Processus décisionnel à questionner / Mot de félicitations aux trois conseillers de l’opposition pour l’article paru dans l’hebdomadaire Les Versants à l’égard du climat qui règne au sein du conseil / Adoption du plan d’urbanisme avant l’élection de novembre 2017.

PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Dossier de mise en valeur de l’îlot Natrel et formation et rôle du comité de travail / Bien-fondé de l’aide de financement de la municipalité pour le projet d’agriculture urbaine (le conseiller Jacques Bédard);
- Plan d’urbanisme et projet de l’îlot Natrel limité à quatre (4) étages – Volonté des citoyens / Installation du Wifi dans les parcs – Excellent moyen de communication pour les enfants devant alerter les parents pour des fins d’urgence ou autres / Terrain Montpellier – Intentions de la municipalité et manque de leadership quant à la préservation de ce boisé (la conseillère Marilou Alarie);
- Invitation aux citoyens afin de remplir le sondage en ligne sur le projet du complexe sportif et de consulter la programmation des activités offertes dans le cadre de la Semaine de la famille sur le site Web de la Ville (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Tenue du déjeuner du maire dans le district n°4, le samedi 19 mai à 9 h / Distribution de 500 d’arbres aux citoyens inscrits à cette fin, le samedi 26 mai de 8 h à 12 h 30 / Terrain Montpellier – Explication des négociations tenues avec les intervenants dans le cadre de l’approbation du projet tel qu’adopté par le conseil (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 16 h 50.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-016	2010, rue De Chambly	Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial de 40 logements	<p>D'approuver le PIIA 2017-016, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-029 qui aurait pour effet d'autoriser : <ul style="list-style-type: none"> • Un pourcentage de matériaux de parement extérieur de classe 1 inférieur à 90 % pour chacune des façades; • La réduction de la largeur de cases de stationnement intérieur de 2,5 mètres à 2,3 mètres; • La réduction du nombre de cases de stationnement extérieur exigé; • La réduction du pourcentage de canopée pour l'aire de stationnement extérieur; <p>conformément à la résolution 180418.19 du CCU.</p>
PIIA 2017-129	154, place Champoux	Agrandissement du bâtiment principal	<p>D'approuver le PIIA 2017-129, sous réserve de protéger la haie de cèdres en cour latérale avant l'émission du permis et de réduire la dimension du perron et de le mettre parallèle au mur avant du bâtiment, conformément à la résolution 180418.18 du CCU.</p>
PIIA 2018-001	1579, rue Montarville	Construction d'un bâtiment commercial de 3 étages	<p>D'approuver le PIIA 2018-001, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-012 qui aurait pour effet d'autoriser : <ul style="list-style-type: none"> • La réduction du pourcentage de matériaux de parement extérieur de classe 1 exigé; • Une hauteur de rez-de-chaussée supérieure à 4 mètres et la hauteur du 2^e étage supérieure à 3 mètres;

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
			<ul style="list-style-type: none"> • Une hauteur du bâtiment supérieure à 12 mètres; - D'approuver une demande d'exemption de fournir 10 cases de stationnement, conformément aux articles 592 et suivants du <i>Règlement de zonage URB-Z2017</i>; - D'obtenir l'approbation du comité de démolition pour la démolition du bâtiment existant; - De déposer un plan d'aménagement paysager pour approbation lors d'une rencontre ultérieure; conformément à la résolution 180221.12 du CCU.
PIIA 2018-025	1840, boulevard De Boucherville	Agrandissement du bâtiment principal	D'approuver le PIIA 2018-025, conformément à la résolution 180418.22 du CCU
PIIA 2018-026	1061, rue Marie-Victorin	Aménagement paysager	D'approuver le PIIA 2018-026, conformément à la résolution 180418.16 du CCU
PIIA 2018-036	69, rue Juliette-Béliveau	Construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux (2) étages	D'approuver le PIIA 2018-036, sous réserve d'harmoniser la teinte de la maçonnerie avec celles des bâtiments voisins immédiats, conformément à la résolution 180418.17 du CCU.
PIIA 2018-039	330, rue Étienne-Brûlé	Agrandissement du bâtiment principal	D'approuver le PIIA 2018-039, conformément à la résolution 180418.20 du CCU
PIIA 2018-041	1, boulevard des Promenades	Réfection des façades de l'ancien commerce Sears	D'approuver le PIIA 2018-041, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-050 qui aurait pour effet d'autoriser une projection maximale des marquises par rapport au mur du bâtiment supérieure à 0,75 mètre, conformément à la résolution 180418.27 du CCU.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2018-045	1520, rue Montarville	Installation de deux (2) enseignes détachées	<p>D'approuver le PIIA 2018-045, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la dérogation mineure DM 2018-044 qui aurait pour effet d'autoriser : <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 2 occupants sur une enseigne détachée; • Une enseigne détachée sur un terrain dont le bâtiment n'est pas situé à au moins 6 mètres de la ligne avant; - D'autoriser seulement l'enseigne de la rue Montarville en : <ul style="list-style-type: none"> • Uniformisant la hauteur du lettrage pour chacune des suites; • Appliquant un lettrage de couleur noire; • Autorisant le numéro civique; • Y retirant « Membre du Groupe ALFID »; - De soumettre le plan d'aménagement paysager au pied des enseignes tel qu'exigé au règlement et un plan de localisation indiquant la distance des enseignes par rapport à la ligne avant adjacente, le tout avant la délivrance du certificat d'autorisation; - D'enlever le socle existant le long de la rue Montarville avec le nom de l'ensemble immobilier et le remplacer par un nouveau pour la nouvelle enseigne ou de le réutiliser comme base pour la nouvelle enseigne; <p>conformément à la résolution 180418.21 du CCU.</p>
PIIA 2018-047	1600 et 1620, rue de Montpellier	Remembrement de quatre (4) lots en deux (2) lots	D'approuver le PIIA 2018-047, conformément à la résolution 180418.23 du CCU